



ASSOCIATION DE LA PLAISANCE ET DU PORT DE RIVEDOUX-PLAGE

40 av Gustave Perreau 17940 RIVEDOUX PLAGE

BULLETIN SEMESTRIEL D'INFORMATION

Association loi 1901 du 08 juin 2003

(Gratuit) Janvier 2015 N° 13

Président - rédacteur :

JM VICTOR

Tel : 05 46 09 84 54

jeanmichel.victor@orange.fr

Président d'honneur :

J. MENANTEAU

Vice Président :

G. ANDRAULT

Secrétaire :

C. THIBERT

Secrétaire adjoint :

Y. GEFFRAY

Trésorier :

J. CAMUS

Trésorier adjoint :

C. VICTOR

Commissaire aux comptes :

JP FERRAND

Membres assistants :

JC. BLANCHE

B. MENIER

F. MOTTE

Commerces sympathisants :

À Rivedoux :

- COOP MARITIME
- MAISON DE LA PRESSE
- MOTTE MARINE RÉ
- Restaurant LES VIVIERS
- TRANSAUTONOMIE
- TABAC-PRESSE-LOTO

ZI Périgny 17 :

- PROMOCASH * (carte d'accès à prendre chez le président)

À St Martin de Ré

- Sté RÉTHAISE DE FILETS
- OCÉANAUTIQUE

Le mot du Président...

Qui n'aurait pas encore remarqué la mise en beauté de notre village ?

Après la rénovation des remparts, des trottoirs et de la digue du port effectués jadis par la DDE et le département lors du transfert de compétences de la gestion du port vers notre municipalité, c'est le cœur de notre bourg qui s'embellit enfin, mais là, c'est notre municipalité qui est à l'œuvre !

Naturellement, la réalisation de cette rénovation n'est pas sans conséquences sur la liberté de circulation en voiture et le bon fonctionnement des commerces cernés par les travaux. Mais comment faire autrement ?

Une large majorité des Rivedousais a bien compris qu'il s'agissait là d'une action nécessaire destinée à améliorer l'esthétique de notre village en même temps que sont côté pratique et la protection de la population, en créant des zones piétonnes sécurisées, des lieux de rencontres, un vrai marché et des accès facilités aux magasins.

De ce fait, Rivedoux sera enfin, non pas un obstacle sur le chemin des vacances, voire un lieu de passage obligé, mais un havre d'accueil sympathique, agréable, regardé, apprécié et où l'on aura envie de s'attarder.

Naturellement et du fait que pratiquement rien n'avait été fait avant, la tâche est ardue, d'autant qu'il reste d'autres lieux à revoir ou à équiper.

Comme d'autres villages de notre Ile, nous avons le privilège de disposer d'un port, le plus ancien de Ré. Aussi modeste soit-il pour le moment, il a l'avantage d'exister et de pouvoir être utilisé au même titre que celui de notre voisin situé à l'Ouest, les conditions de lieu et de marées étant similaires.

Contrairement à quelques rares idées reçues, chacun en conviendra, la présence de bateaux dans un port n'est en rien anachronique et ne provoque en aucun cas un envasement prétendument accéléré, bien au contraire !

Le nôtre s'inscrit clairement dans cette simple logique.

Oublié depuis bien trop longtemps, il suffit pour cela d'en équiper judicieusement l'espace afin d'y organiser l'amarrage et l'accès aux bateaux, tout en tenant compte de manière raisonnée à la foi des équilibres tant esthétique, qu'écologique et financier.

Les études déjà réalisées prouvent sans équivoque que cela est très réalisable tout en valorisant l'aspect décoratif et convivial du lieu, ce qui permettra alors à notre bourg de redevenir un vrai village côtier comme ce fut le cas jadis, car en bord de mer, le nautisme fait évidemment partie de la vie locale.

Persuadé que le début de 2015 sera enfin décisif pour ce beau projet qui nous anime depuis déjà plus de onze années,

Ne doutant aucunement que la municipalité tiendra les engagements pris et que les Rivedousais en apprécieront l'intérêt,

C'est avec honneur et bonheur que je vous souhaite ainsi qu'au nom des membres du bureau de l'APPRP, une...

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2015 !..

INFOS ET POTINS EN VRAC...

A PROPOS DES CORPS MORTS COTE SUD...

Durant l'année 2014, sur les dix postes que la commune nous a confiés en gestion, neuf d'entre eux ont été occupés, dont un illégalement. Cette situation que nous avons contestée auprès de la police et des affaires maritimes, n'a pu être interrompue pour la simple raison que le propriétaire du bateau squatter serait introuvable. Selon certaines sources, il semblerait que ce voilier, un Neptune, aurait probablement servi à des fins assez nébuleuses et en tout cas, pas pour la navigation... Ce qui est sûr, c'est que la chance n'a pas été sa compagne, du fait qu'en septembre il a été retrouvé sur la plage après avoir rompu ses amarres et qu'il a été de nouveau dressé à la côte en novembre, puis récupéré et remorqué par la SNSM jusqu'au port de Rivedoux où il est stocké depuis. La municipalité a fait le nécessaire pour que les autorités maritimes agissent auprès du propriétaire furtif et indélicat.

MOUILLAGES DITS SAUVAGES OU FORAINS...

Comme annoncé dans le Phare de Ré du 15 octobre dernier, le SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer), aura aussi pour objectif de réorganiser les mouillages autour de notre Ile et de faire supprimer tout mouillage dit sauvage.

Cette action pourrait être mal acceptée par ceux qui se réclament la liberté de mettre leur bateau sur corps mort là où bon leur semble, mais leur nombre en constante augmentation (plus de 1 000 en pleine saison), et l'amateurisme parfois observé dans la conception des corps morts ou des amarres employées, amène à constater des échouages à la côte de plus en plus fréquents.

Les autorités maritimes et préfectorales ont donc décidé de faire « le ménage » selon l'expression employée et de réorganiser des zones de dites de mouillages collectifs. Cela aura fatalement des avantages et des inconvénients, à savoir :

Pour le plaisancier, en cas de dressage à la côte d'un bateau amarré sur un corps mort dit « sauvage », les dégâts éventuels subis par le bateau lui-même ainsi que tous dégâts autres provoqué lors de l'incident tant aux biens qu'aux personnes, ne sont pas couverts par les assurances !

Le plaisancier est donc civilement responsable...

Côté corps mort officiel, il y aura fatalement un coût de location qui n'existe pas avec le mouillage sauvage. Par contre, ce mouillage dit officiel, sera conforme à la législation, donc de conception suffisamment solide pour ne pas se rompre intempestivement, il sera obligatoirement surveillé, contrôlé et entretenu périodiquement, placé en zone définie afin de protéger la faune, la flore, les bancs de coquillages, les zones de baignade ainsi que la circulation maritime et les zones de pêche professionnelle.

Concernant cette annonce des autorités à laquelle l'APPRP s'attendait depuis déjà un certain temps, Rivedoux a au moins un train d'avance sur le programme !

En effet, conjointement avec la municipalité et ainsi que l'exigeait déjà l'état, notre association avait voici

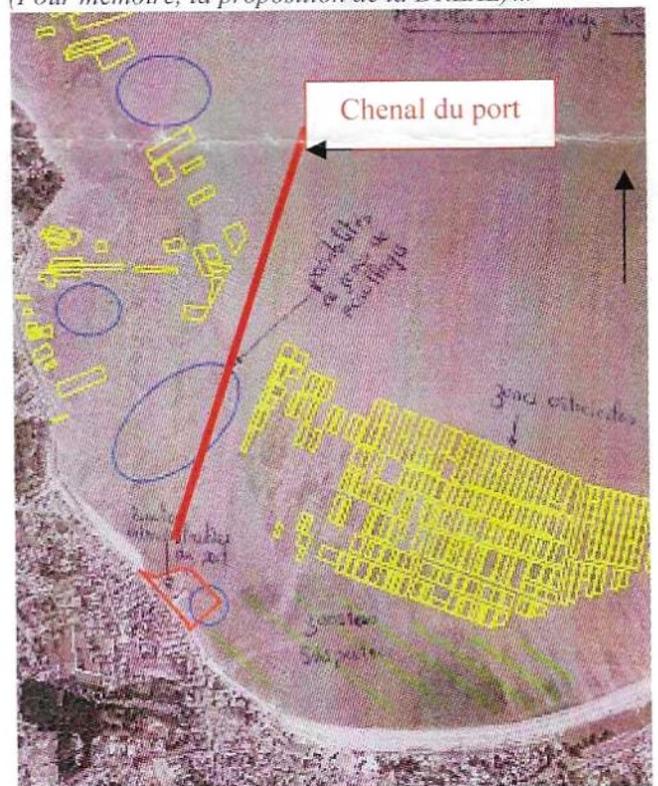
quelques années, participé à l'élaboration d'une étude prévoyant deux zones organisées de corps morts au large de la plage Sud.

Élaboré studieusement en conformément par le bureau d'étude CRÉOCÉAN, le projet soumis aux autorités prévoyait une zone de 40 places en face de l'école de voile et une autre de 71 au « Pas de la Fontaine », là exactement où se situent actuellement bon nombre de mouillages privés. Ainsi que précisé dans un précédent bulletin, le projet qui avait été approuvé par les divers organismes d'état, de la pêche, de la marine marchande, les affaires maritimes et autres, a été bloqué par un seul et dernier, la « DREAL » (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)... Motif du refus, je cite : « Des bateaux sur la mer ça fait pas beau, ils cacheront l'horizon, les installations prévues sont trop géométriques et ça réduit la zone de baignade de 1000 à 400 mètre » !!!

C'est d'ailleurs là que nous avons appris que des mouillages marins pouvaient s'installer de fait bien ailleurs que dans l'eau...

Une contre proposition nous avait alors été adressée par cet organisme, à savoir, quatre zones sur la côte Nord (*en bleu ci-dessous*), dont une dans le port, deux à l'Ouest du port parmi des parcs à huîtres encore exploités et une située très exactement sur le chenal du port !

(Pour mémoire, la proposition de la DREAL)...



Je vois mal les ostréiculteurs accepter raisonnablement ces zones de mouillages...

Remarque : Il ne nous a pas été précisé où nous pourrions créer quatre lieux de collectes de déchets (poubelles), ainsi que quatre parkings pour les usagers et quatre aires à annexes afin de desservir ces quatre zones ainsi que la législation le stipule !...

Donc, qu'on se le dise, Rivedoux n'attend plus que le bon vouloir de l'administration pour réaliser les installations prévues, mais indubitablement, **au Sud !...**

Zones de mouillages Sud proposées par la municipalité de Rivedoux, via le bureau d'étude Créocéan.



BATAILLE DE LA PÊCHE AU BAR...

Une fois de plus, la pêche de loisir est montrée du doigt par la pêche professionnelle. Nous, petits pêcheurs amateurs occasionnels, serions responsables de l'appauvrissement des ressources, au point que des chiffres particulièrement astronomiques circulent y compris auprès de la cour Européenne !

En effet, la pêche loisir en France, prélèverait soit disant 1500 tonnes / an de bars, pendant que les professionnels en prélèveraient seulement 4100 tonnes ! (Chiffre pour 2013)



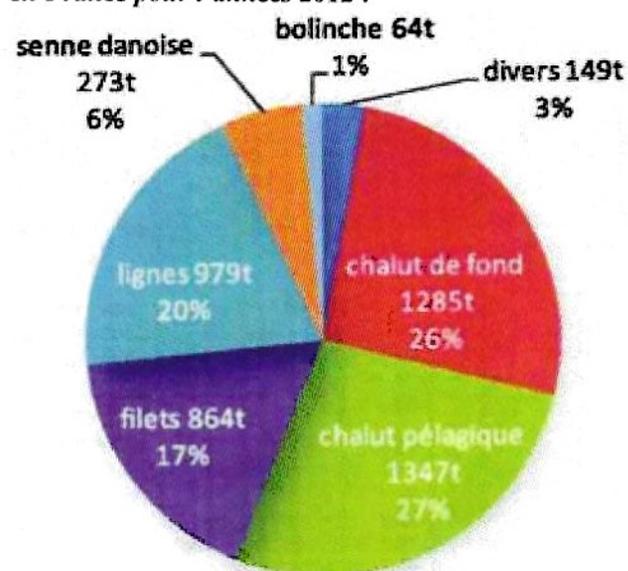
Pourtant, jusqu'ici, le plaisancier était tenu de prélever des bars d'une longueur minimale de 42 cm, pendant que les professionnels en étaient restés à 36...

Me concernant, je possède effectivement un bateau, des cannes à pêche et les accessoires nécessaire à ce loisir

que je pratique volontiers et malgré tout, il m'arrive fréquemment d'acheter du poisson ! Suis-je un pêcheur aussi nul que cela ? Possible après tout, mais dans ce cas, je ne dois pas être le seul !...

Alors, à moins que le chiffre estimé on ne sait comment de 1500 tonnes de prises amateur soit largement surfait, voire tendancieux, je m'interroge... En tout cas, ce remue ménage qui ne dupe personne a au moins l'avantage de faire bouger les choses.

Tableau des débarquements professionnels par métier en France pour l'années 2012 :



Il serait question que les professionnels acceptent de limiter le tonnage des prises, de ne plus prélever de bars de moins de 40 cm, mais aussi qu'une pause biologique soit instituée durant les périodes de reproduction, soit un mois d'arrêt de la pêche durant le

premier trimestre, sous condition que cet effort soit accompagné d'un effort équivalent de la part de la pêche récréative ! (Ben oui, c'est notre faute...)

Sur ce point et aux dernières nouvelles, mais c'est pas encore décidé, après une proposition à 1 kg de prise /jour, le pêcheur de loisir serait limité, à **1 bar par jour** et toujours de **42 cm** au minimum !...

Nous savons que certaines associations approuveraient de telles nouvelles directives, mais heureusement, la plupart s'y opposent et les associations de plaisanciers, l'UNAN en tête, résistent farouchement, arguments à l'appui !



La décision finale sera probablement prise début 2015. L'IFREMER souligne que « l'équilibre des stocks de bars dépend de la pression de la pêche, mais également des conditions environnementales qui conditionnent le succès de la reproduction et de la survie des tout jeunes juvéniles au sein des nourriceries très côtières »

NUMÉRO À RETENIR...

SECOURS EN MER
N° unique d'appel gratuit du
CROSS :

Composez le **196**

ET LES ST JACQUES, MOULES ET HUÎTRES ?...
De ce côté, c'est l'arlésienne ! En effet, leur mortalité se poursuit, mais chose étonnante, du moins si j'en crois la presse, principalement dans le pertuis Breton ! D'autre part, concernant spécifiquement les huîtres, il se dit, parole des professionnels traditionnels eux-mêmes, que la culture ancestrale ne souffre pas des problèmes dénoncés par ceux qui auraient révolutionné le métier en élevant des bestioles plus ou moins modifiées génétiquement et entassées dans des « chandelles » sur filières.

Dès le début voici déjà quelques années, du fait que les eaux du pertuis Breton sont de tous temps fortement chargées en algues et sédiments, la mortalité des huîtres a été quasi totale, d'abord par étouffement, ce dernier

étant la conséquence de l'obturation totale des chandelles, privant ainsi les bestioles d'un minimum d'oxygénation. Puis, un virus, toujours mal identifié à ce jour semble-t-il, serait apparu, élargissant de fait la zone de mortalité. En 2013, c'est au tour des moules de périr en très grand nombre et en 2014, ce sont les coquilles St Jacques et pétoncles qui y passent !

Qui est responsable ?

Quand on voit les moules et les huîtres qui prolifèrent sur les pontons et coques de bateaux du port des Minimes par exemple, il est difficile d'admettre que la plaisance soit responsable du problème !

Si c'était l'agriculture, nous devrions constater en Bretagne par exemple et aux estuaires de la Seudre et de la Charente ainsi que dans l'ensemble du pertuis d'Antioche, une mortalité d'importance équivalente à celle constatée dans le Pertuis Breton ! Ors, ce n'est absolument pas le cas !

Si c'était le réchauffement climatique ainsi que la pollution urbaine, c'est l'ensemble du littoral national qui serait gravement atteint...

Moi, j'ai une interrogation : Lors des déchargements de navires au port de commerce contenant des nitrates et engrais divers, des matières brutes pour le ciment, etc, chacun passant sur le pont aura pu voir se former d'énormes nuages de poussières poussés par les vents dominants et se déposant progressivement sur l'eau. Le flux filant sous le pont à marée montante puis s'étouffant progressivement vers la baie de l'Aiguillon et la côte Sud Vendéenne, transporte de fait toutes les particules desdits nuages de poussières.

Ors, que ce soit les coquilles St Jacques, les moules ou les huîtres c'est bien dans cette orientation que l'on trouve principalement les coquillages malades !...

Alors, d'où vient véritablement le problème dont la conchyliculture souffre actuellement ?

La question reste posée...

JMV

*** DURANT LA PÉRIODE DE TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DE NOTRE VILLAGE, SOUTENEZ ÉNERGIQUEMENT L'ENSEMBLE DE NOS COMMERÇANTS, ILS ONT BESOIN DE VOUS, DE NOUS TOUS !!!**

Chez Jean-Mathieu, c'est l'amabilité, la compétence et le service, rien que pour vous !

UNE PREMIÈRE À RIVEDOUX LES 15, 16 ET 17 MAI prochains

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON DE MER



**Sous la direction de la FFA, Fédération Française d'Aviron de Mer
et du club d'aviron de mer de La Rochelle...**

Avec la participation d'une quinzaine de bateaux de l'APPRP pour l'encadrement des épreuves et le transport des officiels. (Les intéressés sont les bienvenus)

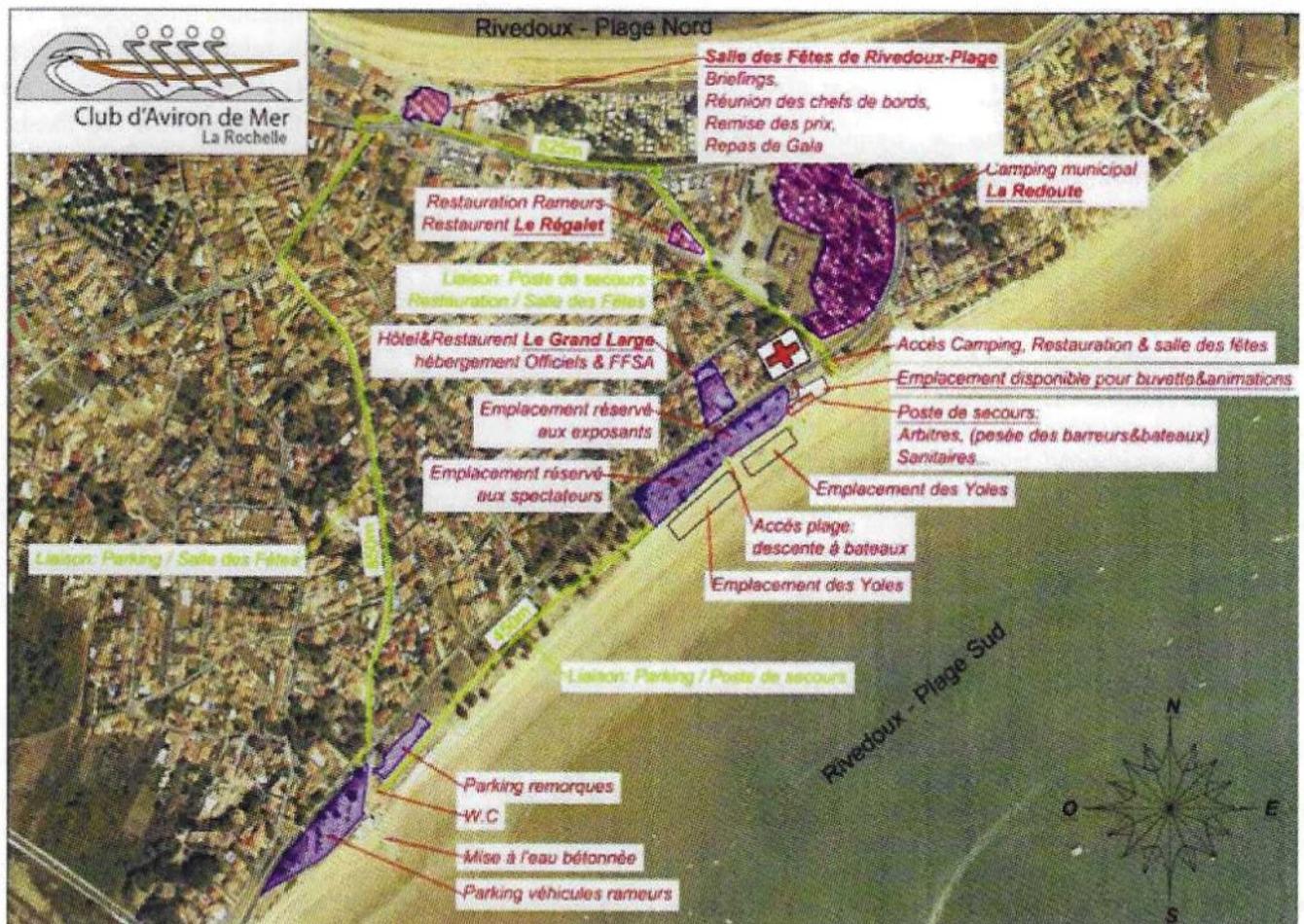
Avec la participation d'environ 500 participants issus de 80 clubs nationaux...

Programme :

15 mai : Séries qualitatives sur un parcours de 6 000 mètres, juniors et seniors, masculin et féminin,

16 mai : Finales sur un parcours de 8 000 mètres,

17 mai : Critérium international longue distance sur un parcours de 16 000 mètres, ouvert à tous les équipages, avec participation de plusieurs clubs étrangers...



PARCOURIR LA MER...

S'agit-il de trouver sa route dans un milieu hostile ou l'œil du terrien cherche en vain ses repères familiers ou au contraire s'agit-il de s'imprégner du milieu dans lequel l'on souhaite évoluer. Ici point de panneaux indicateurs de direction, d'itinéraires précis, de croisements, de villages pas plus que de bureaux d'informations ou de préposés dédiés à nous renseigner. Dans ce monde changeant aux contours libres, pour apprendre il faut déchiffrer, comprendre, écouter les bruits de la mer, observer la houle, sentir la brume ou lire les nuages.



(Tableau de JC RICAUD 1951. Port de Graveline)

Si les cartes marines ne nous offrent pas d'itinéraires fixes, il nous faut choisir une route, ce trait sur la mer qui nous représente dans cette immensité. Les cartes marines ne nous signalent pas tout. Aussi est-il sage d'ouvrir les yeux et de prêter l'oreille pour se familiariser avec le milieu dans lequel l'on souhaite évoluer. Cette connaissance permettra peut-être d'éviter les mauvaises surprises non signalées et de déjouer quelques pièges. Il faut appréhender le paysage marin pour le comprendre dans sa réalité très diverse et surtout savoir que l'on ne navigue pas partout de la même façon.

La découverte d'un paysage terrestre ou marin propose l'étude d'une notion et la découverte de ses composants. Une bonne manière d'entreprendre l'apprentissage du paysage marin est de s'attacher à un lieu en définissant une méthode permettant de rassembler un maximum d'éléments sensibles qui puissent être isolés et reconnus. Ce premier apprentissage constitue une excellente base sensible à la connaissance de la houle, des courants, du ressac, des abris, des risées ou des lumières. Il faudra viser à connaître à fond une région riche et variée car ce sont d'ailleurs souvent les mêmes éléments, les mêmes constantes, combinés différemment qui se retrouvent partout. C'est aussi par les acquis des bases que l'on pourra par référence interpréter correctement un endroit inconnu. En étant à l'aise

dans son « jardin », il sera plus aisé de se familiariser ailleurs.

Apprendre à regarder la mer, c'est déjà partir en mer. Cette invitation aux voyages côtiers ou hauturiers est non sans émotions. Elle nous renvoie aux images de nos navigations passés à ces moments de joie, de bonheur, de partage, d'amitié, de complicité ou d'entraide mais également à ces instants d'inquiétude, de solitude, d'angoisse, de peur, d'isolement, voir d'incertitude. Alors, vivre le paysage marin c'est sans cesse s'interroger, chercher des réponses, retourner, tenter de comprendre et d'apporter de nouvelles réponses aux questions suggérées.

Ce théâtre nous offre parfois un prodigieux spectacle, la couleur des fonds, les eaux vivantes des courants retroussées par les risées, ces bosses sur l'eau au-dessus des hauts fonds, la grande houle au delà de la barrière de corail, le ballet incessant des marées et parfois leur inquiétante amplitude, l'érosion de la côte, les airs penchés des algues, les flotteurs des casiers, le balancement des corps-mort et tant d'autres questions.

L'on aura compris, le paysage marin n'est pas une réalité stable aux volumes et surfaces bien définis comme le paysage terrestre, mais plutôt une cohérence dans le mouvement qui attire, passionne et inquiète. Avant de partir, sachez que la sécurité passe par des points remarquables incontournables : un bateau impeccable, une bonne forme physique, un temps clément. Savoir se comporter en véritable marin c'est aussi ne pas sortir par un vent trop fort ou par une forme insuffisante.



Coucher de soleil sur les Iles Sili (Sud Cornouailles)

Les véritables critères d'une navigation réussie sont avec une bonne connaissance des limites imposées par la mer, une conscience exacte de ses propres limites. Car n'oublions pas que finalement, tout bien pesé et réflexion faite, le véritable ennemi, c'est tout de même la vanité !...

Christian Thibert

MATÉRIEL				
OBLIGATOIRE À BORD	basique	Côtier	Semi hauturier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité	X	X	X	X
Dispositif lumineux	X	X	X	X
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	X	X	X	X
Dispositif d'assèchement manuel	X	X	X	X
Dispositif de remorquage	X	X	X	X
Ligne de mouillage (si masse lège ≥ 250 kgs)	X	X	X	X
Annuaire des marées	X	X	X	X
Pavillon national (hors eaux territoriales)	X	X	X	X
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		X	X	X
3 feux rouges à main		X	X	X
Compas magnétique		X	X	X
Cartes marines officielles (voir fiche documents nautiques)		X	X	X
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		X	X	X
Description du système de balisage		X	X	X
3 fusées parachutes et 2 fumigènes ou 1 VHF fixe			X	X
Radeau de survie			X	X
Matériel pour faire le point			X	X
Livre des feux tenu à jour (voir fiche documents nautiques)			X	X
Journal de bord			X	X
Dispositif de réception des bulletins météo			X	X
Harnais et ionges pour les non voiliers			X	X
Trousse de secours conforme à l'article 240-2.16			X	X
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			X	X
Radiobalise de localisation des sinistres				X
VHF fixe (à partir du 01-01-2017)			X	X
VHF portative				X

BASIQUE : Jusqu'à 2 milles d'un abri
CÔTIER : Jusqu'à 6 milles d'un abri
SEMI-HAUTURIER : Entre 6 et 60 milles d'un abri
HAUTURIER : Au delà de 60 milles d'un abri

Réglementation s'appliquant à des navires dont la longueur de coque ne dépasse pas 24 mètres.

NOTION D'ABRI : Endroit de la côte où tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, atterrissant ou accostant et en repartir sans assistance. Cette notion tient compte des conditions météorologiques du moment ainsi que des caractéristiques de l'engin, de l'embarcation ou du navire.

CAS PARTICULIER : Les annexes, embarcations utilisées à des fins de servitude d'un navire porteur, ne peuvent s'éloigner à plus de 300 mètres d'un abri. Le navire porteur est considéré comme un abri. Néanmoins, à plus de 300 mètres de la côte, il faut embarquer un moyen de repérage lumineux ainsi qu'un équipement individuel de flottabilité par personne.

NOUVELLE NOTION DE CHEF DE BORD...

Après l'attaque en règle de la pêche loisir, la préparation avec le soutien actif de certaines associations de l'instauration future d'un permis de pêche loisir en mer, la nouvelle taxation des ports de plaisance pour 80 € par amarrage en Atlantique et 100 € en Méditerranée, voici venir la future notion de chef de bord, je cite :

« Chef de bord : Membre d'équipage responsable de la conduite du navire, du respect des règlements et de la sécurité des personnes embarquées. Le chef de bord est notamment juge de ce qu'il estime être un abri. Tout navire de plaisance doit avoir un chef de bord désigné. Le chef de bord s'assure que tous les équipements de sécurité prévus et installés par le fabricant et qui répondent aux dispositions d'approbation du navire sont maintenus en permanence en état de fonctionner. Le chef de bord les met en œuvre lorsque les conditions l'exigent. Le chef de bord et les chefs de quart voient leur responsabilité civile mise en cause en cas de dommages causés à un tiers, que celui-ci fasse partie de l'équipage ou non, même en l'absence de faute de leur part. Leur responsabilité est également engagée en cas d'infraction à la réglementation, notamment sur la sécurité, mais aussi, en cas de mise en danger d'autrui par le chef de bord, par les chefs de quart ou par toute personne assurant implicitement ce rôle, en cas de refus de porter assistance à des personnes ou en fuite après une collision, mais aussi, en cas de négligence dans l'exercice de leur responsabilité »...

En clair, le chef de bord est donc responsable de tout ce qui pourrait arriver à bord. Il faudra alors peut-être bannir la présence de personnes maladroites, rêveuses, novices, des enfants actifs, etc, sauf à attacher tout ce petit monde au fond du cockpit, au fond du carré ou au pied de l'épontille, afin de ne prendre aucun risque. Le chef de bord devra sans doute et aussi, veiller à ce que tout passager dispose bien de ses médicaments éventuels et qu'aucun risque de syncope ne menacera celui-ci durant la navigation, qu'il sera suffisamment couvert pour ne pas attraper de coups de soleil ou se refroidir et qu'il disposera bien d'une bouteille d'eau dont il usera régulièrement pour ne pas se déshydrater...

Concernant cette future réglementation, doit-on en rire ou s'inquiéter ?

Ce qui est certain, c'est que la réglementation actuelle est déjà très complète et que son durcissement comme cité ici relève plutôt de la persécution systématique et inutile des plaisanciers souhaitant partager bénévolement et dans la convivialité leur passion avec des proches ou de bons amis. Jusque-là, la sécurité à bord était l'affaire de tous, alors pourquoi changer ?...

CORPS MORTS PLAGE SUD...

Vous le savez, nous disposons de **10** mouillages en eau profonde, au large du poste de surveillance et du club de voile.

La réservation d'un poste est de **350 €** seulement pour l'année, ce qui représente juste le coût d'entretien.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ, RETENEZ VOTRE BOUÉE MAINTENANT, IL N'EN RESTE PLUS QUE 8 DISPONIBLES À CE JOUR !

Réservation auprès de JM VICTOR : 05 46 09 84 54

MERCI DE SOUTENIR NOS COMMERÇANTS DURANT LES TRAVAUX !

RÉ-VOYAGES

Transport de voyageurs toutes distances
Véhicules 8 et 30 places



Pour tout vos déplacements vers les gares, aéroports,
séminaires, soirées, circuits touristiques...

Sur réservation au 06 68 94 21 06

www.trans-autonomie-17.fr
trans-autonomie@9business.fr



Chez cet ami de l'APPRP, professionnalisme, service et gentillesse roulent pour vous !...

les Viviers

Dégustations et Restauration en Ré



Salle avec vue mer

Terrasse avec vue
sur nos viviers



MENUS à partir de 24 €
Produits de la mer et Viandes origine France

573, avenue de la Corniche
17940 RIVEDOUX-PLAGE

Réservations :
Tél. 05 46 09 86 22 - Port. 06 12 91 44 64



Près du port de Rivedoux

436 av Albert Sarraute
à Rivedoux-Plage

OUVERT DU
LUNDI AU SAMEDI
de 06H15 à 19H30

DIMANCHE
7H30 à 13H

TEL 05 46 01 75 24

Un authentique fidèle de l'APPRP qui peut vraiment vous rapporter gros !...